



Yaoundé, le

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23N°00A /ADD/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/NAF

ADDENDUM N°01 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°22/AONO/FEICOM/CIPM-
CCCM-SPI/ 2023 DU 02 OCTOBRE 2023
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SOUSCRIPTION TRIENNALE DE LA POLICE
D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGE PAR LE FEICOM

Portant ajustement de certaines exigences de l'Appel d'Offres sus-évoqué.

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE
(FEICOM),

COMMUNIQUE
Aux soumissionnaires :

Au lieu de

A- Garanties :

N°	garanties	Valeurs	PTTC en chiffre
1	Incendie et risques annexes	21 452 673 973	
2	Vol avec effraction ou violence	1 000 000 000	
3	Dégâts des eaux	500 000 000	
4	Tous risques informatiques	1 463 868 044	
5	Bris de glaces	500 000 000	
6	Bris des machines	700 000 000	
7	Grève, Emeute et Mouvement populaire (GEMP)	1 500 000 000	
8	Honoraire d'experts	10 000 000	
9	Responsabilités Civiles : RC chef d'entreprise et Rc chef de famille	1 000 000 000	
10	RC Défense recours	1 000 000 000	

Lire plutôt

N°	garanties	Valeurs	Franchise
1	Incendie et risques annexes	21 452 673 973	10% du montant de l'incendie, avec un minimum de 100 000 FCFA par évènement
2	Vol avec effraction ou violence	1 000 000 000	10% du montant des indemnités avec un minimum de 100 000 FCFA par sinistre, pour le vol des espèces en coffre dont la franchise de 10%, le minimum est de 50 000 FCFA
3	Dégâts des eaux	500 000 000	10% du montant des indemnités avec un minimum de 50 000 FCFA par sinistre pour les dommages matériels aux biens
4	Tous risques informatiques	1 463 868 044	-Dommages matériels : 10% du montant des indemnités avec un minimum de 100 000 FCFA par sinistre. -Frais supplémentaires de gestion : Trois (03) jours ouvrés
5	Bris de glaces	500 000 000	10% du montant des indemnités avec un minimum de 100 000 FCFA par sinistre
6	Bris des machines	700 000 000	-Dommages matériels : 10% du montant des indemnités avec un minimum de 2 000 000 FCFA par sinistre. - Frais supplémentaires de gestion : sept (07) ouvrés
7	Grève, Emeute et Mouvement populaire (GEMP)	1 500 000 000	Franchise prévue dans la clause FANAF 02 (Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines)
8	Honoraire d'experts	10 000 000	Néant (pas de franchise)

9	Responsabilités Civiles : RC chef d'entreprise et RC chef de famille	1 000 000 000	-responsabilité civile exploitation : 10% du montant de l'indemnité avec un minimum de 100 000 FCFA par sinistre. - Responsabilité civile professionnelle/contractuelle : 10% avec un minimum de 1 000 000 FCFA - Responsabilité civile chef de famille : 10% avec un minimum de 50 000 FCFA PAR sinistre
10	RC Défense recours	1 000 000 000	Néant

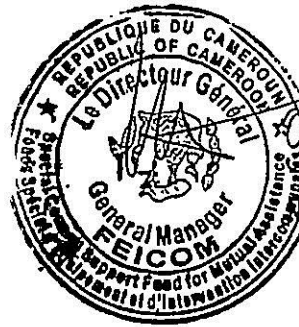
Le reste sans changement.

Le présent additif est adressé aux candidats, ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres sus visé et à toute autre entreprise désirant soumissionner. /-

LE DIRECTEUR GENERAL,

Ampliations :

- ✓ MINMAP ATCR ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ Président/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/Archives.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE